



















EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT DE GRADE

D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

SESSION 2020

EPREUVE ECRITE

Epreuve écrite qui consiste à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents (durée : une heure trente : coefficient 2).

> Durée: 1h30 Coefficient: 2

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Vous composerez directement sur le présent sujet qui sera agrafé à l'intérieur de la copie. Aucune réponse ne sera portée sur la copie. Il ne vous sera remis qu'un seul exemplaire du présent sujet.
- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif sur le sujet ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- L'utilisation d'une calculatrice électronique programmable ou non-programmable sans dispositif de communication à distance de fonctionnement autonome et sans imprimante, est autorisée.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce document comprend 12 pages (y compris celle-ci) Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué

S'il est incomplet, en avertir le surveillant

Vous êtes adjoint(e) du patrimoine territorial principal de 2^{ème} classe au service culturel de la ville littorale de CULTUREVILLE qui fait partie d'une Communauté d'Agglomération (33 communes).

Le service culturel gère, notamment, la médiathèque, organise des conférences, les activités de la galerie d'art municipale et collabore avec le Pôle Nature local.

Vos missions sont les suivantes : visites aux publics (phare classé, circuit des villas du front de mer), ateliers pour les enfants au festival des Peintres et aide à la programmation...

A l'aide des documents joints, vous répondrez aux questions suivantes :

Question 1: (4 points)
Qu'est-ce qu'un festival ?

a) Quels sont les incontournables du service culturel de CULTUREVILLE?
······································
b) A quels impératifs doivent se soumettre les participants au Festival d Peintres dans la Rue (inscrits au concours ou non) ?

Question 3: (8 points)

Un projet d'implantation d'un festival de musiques actuelles est en discussion à la Communauté d'Agglomération. Il se situerait au sud du département, et serait le pendant d'un célèbre festival géré par une société de production. L'adjoint(e) à la culture demande des précisions sur ce sujet.

a) Quelles sont les raisons du succès des festivals ?	

b) A quels risques les festivals de musiques actuelles sont-ils exposés ?	
b) A quels risques les festivals de musiques actuelles sont-ils exposés ?	
b) A quels risques les festivals de musiques actuelles sont-ils exposés ?	
b) A quels risques les festivals de musiques actuelles sont-ils exposés ?	
b) A quels risques les festivals de musiques actuelles sont-ils exposés ?	
b) A quels risques les festivals de musiques actuelles sont-ils exposés ?	
b) A quels risques les festivals de musiques actuelles sont-ils exposés ?	
b) A quels risques les festivals de musiques actuelles sont-ils exposés ?	
b) A quels risques les festivals de musiques actuelles sont-ils exposés ?	

Question 4: (4 points)
a) Expliquez en quelques lignes l'expression « écosystème festivalier ».
b) Donnez un titre aux 3 ^{ème} et 4 ^{ème} parties du document n° 4 « Menaces sur les festivals ».(« Economiquement florissant, » et « Est-ce une menace »)

Question 5: (1 points)

A partir du calendrier des festivals de juillet et d'août dans le département (tableaux ci-après), donnez le pourcentage de festivals de musiques actuelles (après la virgule : arrondir au chiffre supérieur si au-dessus de 5, arrondir au chiffre inférieur si au-dessous de 5).

<u>Déta</u>	il d	es	Ca	alc	uls	<u>:</u>																											
	•••															• • •			• • •			• • •		• • •			•••				• • • •		
									• • •																								
										٠																							
	>	Musiq	ue [<	Spect	acle	*	Ciném	a/Au	dio Vi	suel	0	Jeune	e Publ	ic			Litté	rature	e/BD		X	Diver	s									
																															. ·		
Juillet								lun													7							100	ine ,		•		
Gratuit / Payant G/P	1	2	3	4	5	6	7	Service Service	9	10	SCHOOL ST	Service and	MY MISS	-	15	COLUMN TO SERVICE STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO SERVICE STATE OF THE PERSON NAMED STATE OF THE PERSON NAMED STATE OF THE PERSON NAMED STATE OF THE PERSON NAM	_	-		-	100000000000000000000000000000000000000	-	23	STATE OF THE PERSON NAMED IN	25	Company and	27	dim 28	lun 29	mar 30	mer 31	Total des jour	s %
Musique classique/Jazz											and the same of th	>/P	>/P	>/P	>/P	>/P	>/P	>/P	>/P	>/P													
Musiques actuelles					>/P	>/P			>/P	>/P	>/P	>/P	>/P	>/P					>/P	>/P							>/G	>/G		>/P	>/P		
Spectacle													<td><td></td><td><td><td><td><td><td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td><td><td><td><td><td></td><td></td></td></td></td></td></td></td></td></td></td></td></td></td>	<td></td> <td><td><td><td><td><td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td><td><td><td><td><td></td><td></td></td></td></td></td></td></td></td></td></td></td></td>		<td><td><td><td><td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td><td><td><td><td><td></td><td></td></td></td></td></td></td></td></td></td></td></td>	<td><td><td><td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td><td><td><td><td><td></td><td></td></td></td></td></td></td></td></td></td></td>	<td><td><td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td><td><td><td><td><td></td><td></td></td></td></td></td></td></td></td></td>	<td><td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td><td><td><td><td><td></td><td></td></td></td></td></td></td></td></td>	<td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td><td><td><td><td><td></td><td></td></td></td></td></td></td></td>	<td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td><td><td><td><td><td></td><td></td></td></td></td></td></td>						<td><td><td><td><td></td><td></td></td></td></td></td>	<td><td><td><td></td><td></td></td></td></td>	<td><td><td></td><td></td></td></td>	<td><td></td><td></td></td>	<td></td> <td></td>		
Cinéma/audiovisuel	*/p	•/P	*/P	*/P	*/P	•/P	*/P																										
Jeune Public																						8											
Littérature/BD																																	
Divers																											X/G	x/g					
Juillet Total																				T							1000000						
					20			200									_																
	>	Mus	ique	<	Spe	ctacle	*	Cin	éma/	Audio	Visu	el	@ Je	eune l	Public			1	Littér	ature/	/BD		X	Diver	S								
Août	Ca	lend	drie	r d	es f	est	ival	s da	ins	le d	dép	art	em	ent	(d'a	apr	ès /	Age	nd	a de	es f	esti	vals	en	No	uve	lle A	Aquit	taine	, 20	19)		
Gratuit / Payant G/P	jeu 1	ven 2	sam	din 4	lur 5	ma 6	one division to	- 1	100						mer								jeu 22	200	sam 24			mar m	ner jeu 28 29	STREET, SQUARE,	minutes a real field	Total des jours	%
Musique classique/Jazz	>/P	>/P		TOWN TOWN														>/G		3117.722	>P			8198	>/G	5555		>P	1000	>/P	MISS		
Musiques actuelles	>/G	>/G	>/G	>/0	5 >/0	3 >/	G >/	G >/	G >/	P >	/P						100000	>/G	>/G	>/G				50100		The section				>/G	>/G		
Spectacle																																	
Cinéma/audiovisuel																								*/G	*/G								
Jeune Public																																	
Littérature/BD																															I/G		
Divers																x	X	x	X	x	x	x	x						1				
Août Total			T		1			1			1		1		1															1		-	

Bulletin municipal de CULTUREVILLE, juin 2019, page 12. Extraits

La galerie d'art municipale : un espace de découverte

La galerie d'art de CULTUREVILLE au rez-de-chaussée du Centre Culturel, à côté de la médiathèque, est un lieu dédié aux expositions et aux rencontres avec des artistes aux talents confirmés ou en devenir. La programmation éclectique permet de découvrir des créations dans les différents champs artistiques contemporains : peinture, sculpture, photographie, dessin... (...)

Rendez-vous incontournable au mois de juillet avec « Le Festival des Peintres dans la Rue » qui célèbre en 2019 sa 6e édition, les 27 et 28 juillet prochains. Des ateliers de peinture seront proposés gratuitement aux adultes les samedi et dimanche matin de 9h 30 à 11h 00 et de 11h 15 à 12h 45 ainsi que des ateliers de coloriage de mandalas d'une demi-heure pour les enfants de moins de 8 ans. Séances sur la place de l'église. Repli dans les salles de réunion du Centre Culturel s'il pleut.

acryum.com Portail des arts plastiques

5ème édition du Festival des Peintres dans la Rue. 28 et 29 juillet 2018

Concours et exposition de peinture dans les rues de CULTUREVILLE. Venez peindre dans les plus beaux endroits de CULTUREVILLE, ravissante station de la côte atlantique, avec ses places de charme, sa plage, son port et son phare...Vous pourrez participer au concours, dont les premières places sont dotées de lots de valeur. La participation au concours n'est pas obligatoire. Les artistes sont invités à exposer leurs œuvres durant le week-end, dans les rues de CULTUREVILLE.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

- Art.1: Le Festival des Peintres dans la Rue est ouvert à tous les peintres, adultes et enfants.
- Art.2 : Après inscription, les peintres se positionneront, au choix, sur la place de l'église, la place du Parvis et le Front de mer. Le Pôle Nature mettra également à la disposition des peintres ses espaces extérieurs le samedi 28 juillet entre 14h et 18h30 (47, avenue de la Falaise, CULTUREVILLE).
- Art.3: Chaque artiste doit se munir de son matériel de peinture. Toutes les techniques (huile, aquarelle, acrylique, pastel, fusain, mine de plomb, sanguine, etc) et tous les supports (papier, carton, toile, bois, etc.) sont admis. Ne pas oublier le parasol ou le barnum!
- Art.4 : Le thème est libre. Les artistes-peintres s'engagent à être présents durant les horaires de la manifestation et à respecter le règlement.
- Art.5: Les participants se présentent à l'accueil situé au Centre Culturel 122, boulevard de la Corniche à CULTUREVILLE, le samedi ou le dimanche de 8 h 30 à 10 h et le samedi de 14 h à 15 h au Pôle Nature, pour faire estampiller un ou plusieurs supports vierges. Afin d'éviter une attente importante le premier jour, nous vous conseillons de vous inscrire à l'avance en nous envoyant votre bulletin de participation.

- Art.6 : Seuls les artistes qui le souhaitent participeront au concours organisé le 29 juillet à partir de 17h 00. Une seule des œuvres estampillées est admise à concourir. Chaque œuvre, non signée, afin de garder l'anonymat pour la délibération du jury, devra être munie d'un système d'accrochage. Après délibération du jury et remise des prix, les œuvres des lauréats du concours pourront être exposées dans la Villa du Pôle Nature jusqu'au 31 août 2018 (sous réserve de l'accord des artistes).
- Art.7 : Cette année, les artistes pourront continuer à travailler en extérieur, présenter les œuvres de leur choix pendant les deux jours, quels qu'en soient le thème, la dimension, ou la valeur. Même si vous pensez que ce que vous faites ne mérite pas d'être exposé ou partagé avec les autres, tentez l'expérience, vous serez surpris.
- Art.8 : Les artistes sont responsables de leur matériel et de leurs œuvres durant toute la durée du concours. A aucun moment les œuvres sont gardées par les membres de l'organisation. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation d'un tableau.
- Art.9 : Les artistes autorisent la ville de CULTUREVILLE à utiliser les photos de leurs œuvres et d'eux-mêmes prises durant la manifestation.

Programmation estivale dans laquelle la ville de CULTUREVILLE s'implique

Animations. Grands Rendez-Vous, Office du tourisme communautaire, 2019. Extrait Mardis musicaux. Du mardi 4 juin au mardi 17 septembre. Des concerts d'exception dans toutes les communes. La 31e saison des Mardis Musicaux se poursuit (...) dans Communauté d'Agglomération d'Y. Temples ou églises des 33 communes du territoire résonneront au rythme de l'excellence des artistes internationaux ou de jeunes talents. Ainsi, nous vous invitons à vous laisser emporter par ces émotions musicales tout au long de l'été et à venir partager un moment de convivialité à l'issue de chaque concert en présence des musiciens. Cette partition territoriale s'inscrit comme l'un des événements majeurs dans le paysage culturel régional.

Les Ziquactuelles. Du lundi 1er juillet au mercredi 15 août. Neuf communes de la Communauté d'Agglomération d'Y unissent leurs efforts afin d'organiser des tournées de concerts durant la période estivale. Pour cette édition, 5 groupes professionnels ont été sélectionnés par l'association Ziquactuelles pour offrir 26 dates de concerts gratuits sur la presqu'île. [noms des 5 groupes : de blues rock « Coup de cœur Ziquactuelles », pop surf française, rockabilly, folk et électro-swing]. Renseignements/calendrier : www.ziquactuelles.fr

Editorial du président de l'association CréActions. Programme du festival *Rigoléteausalée. Festival d'humour.* 34e édition. Du 27 juillet au 2 août 2019 à CULTUREVILLE. Evénement Télérama.

« (...) Ce festival doit beaucoup à nos adhérents, à nos bénévoles, à nos salariés (...) Merci aussi pour les aides précieuses de la Ville, de la communauté d'Agglo, du Département, de la Région, de la DRAC, et bien sûr de tous nos partenaires et mécènes privés. »

Site web Les Ziquactuelles. Le réseau des programmateurs de la presqu'île. Extraits L'Agglomération d'Y connaît un déficit dans la production de concerts de musiques actuelles, cette esthétique étant quasi inexistante à l'année (pas de salle, ni de café-concert). Face à ce constat, le réseau des Ziquactuelles unit ses forces pour apporter une réponse à ce déficit. L'objectif est de faire venir, en été, sur la presqu'île, des groupes de musiques actuelles «auteurs compositeurs - interprètes» de renommée grandissante, défendant la sortie d'un album. L'occasion d'offrir une découverte et un choix de musiques actuelles éclectique, qualitatif et renouvelé aux spectateurs. Une action culturelle sur l'espace public forte de sens dans un contexte estival, propice à la fête et au divertissement (...).

Avec 10 000 spectateurs présents chaque année autour d'une vingtaine de dates de concerts, les groupes retenus partent à la rencontre d'un public nouveau. Les artistes, de plus en plus nombreux à candidater au projet, proviennent de toute la France et adhèrent aux valeurs du réseau : partage, qualité et découverte.

Composition de l'association

Le réseau des Ziquactuelles réunit les acteurs de la vie culturelle de neuf communes de l'Agglomération d'Y; communes du littoral mais également de l'arrière-pays (...).

La programmation 2019.

Une nouvelle fois, la mutualisation des moyens et les subventions des partenaires publics permettent de réduire les coûts de productions artistiques, techniques, déplacements, hébergements, restaurations... et de rendre possible la réalisation de cinq mini tournées (...) Les Ziquactuelles continuent d'apporter un souffle de musiques actuelles innovant et qualitatif sur le territoire. Cette collaboration fête sa 19ème année d'existence, preuve de la cohérence des objectifs et de l'investissement durable des partenaires dans ce projet.

Pour l'édition 2019, la pré-sélection a porté sur près de 120 candidatures, provenant de nombreuses régions. (...)

www.culture.gouv.fr/sites-thematiques/theatre-spectacles/actualites 10 août 2017. Extraits

Festivals : une dynamique à préserver

Lors du conseil des ministres du 9 août, la ministre de la Culture a présenté une communication relative aux festivals français et notamment aux conditions de leur accompagnement par la puissance publique. Le dialogue de l'État avec les collectivités territoriales donnera lieu à la nomination d'un interlocuteur unique au sein du ministère de la Culture.

Un paysage riche et varié. Les festivals composent aujourd'hui en France un paysage riche et varié qui recouvre l'ensemble du champ culturel : la musique, les arts de la rue, le cirque, le cinéma, le livre, la bande dessinée, les arts visuels, la danse, le théâtre, la marionnette, le conte, l'histoire, l'archéologie.

Accessibilité et démocratisation. Très nombreux (environ 3000 en France chaque année), les festivals sont des moments attendus de nos concitoyens (plus de 6 millions de festivaliers en 2016), en particulier de la jeunesse qui aime goûter l'« esprit festival », propice aux découvertes d'artistes connus ou émergents, propice aussi à de nouvelles formes de sociabilité et de citoyenneté. Soucieux de pouvoir accueillir tous les publics, les festivals sont engagés sur les questions d'accessibilité et de démocratisation, et mobilisés sur les questions de handicap (...).

Le nécessaire soutien de l'Etat et des collectivités territoriales. La fréquentation connaît des tendances diverses. Globalement, sur la base des éléments disponibles à la fin juillet, la fréquentation serait en hausse en 2017 même si certains grands festivals ont connu un tassement de leur fréquentation. Les professionnels ont pu exprimer leur inquiétude sur la fragilité de certains festivals. C'est un sujet d'attention qui doit être partagé entre l'Etat et les collectivités territoriales, afin de maintenir la vitalité constatée sur l'ensemble du territoire national et dont l'impact sur l'économie locale et sur le tourisme est très significatif. L'Etat fonde son action en faveur des festivals sur les grands enjeux que sont l'excellence, la pluralité de l'offre artistique et la diversité de la vie culturelle dans les territoires.

Nomination d'un interlocuteur unique au sein du ministère de la Culture. Le ministère de la Culture a initié un dialogue avec les collectivités territoriales dans le cadre du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC) afin de réfléchir à la situation des festivals et aux conditions de leur accompagnement par la puissance publique. Ce dialogue doit également conduire à une étude partagée sur les phénomènes de concentration, mesurant leur ampleur, constatant la façon dont ils affectent le champ du spectacle vivant et évaluant leurs effets en termes de diversité et d'indépendance artistique. Pour avancer sur l'ensemble de ces sujets, un interlocuteur unique au sein du ministère de la Culture sera désigné sur la question des festivals (...).

Menaces sur les festivals?

Sud-Ouest Dimanche, 11/8/2019. Les + de l'été. Un entretien estival avec Emmanuel Négrier Musique. Il y aurait 6000 festivals par an : la vague n'épargne aucun recoin de France Chercheur, Emmanuel Négrier a analysé le phénomène et pointe les risques qui le visent. Propos recueillis par Samuel Ribot/ALP – Extraits

« Sud-Ouest Dimanche » On recensait 600 festivals en France en 1989. Il y en a plus de 6000 aujourd'hui : comment expliquer cette explosion ?

Emmanuel Négrier II y a d'abord une explication politique. A la fin des années 1980, les élus se sont tournés vers d'autres voies de développement que les équipements et les infrastructures qui avaient prévalues pendant quarante ans (...). Certaines critiques reprochaient aux politiques culturelles de demeurer élitistes. Alors que les festivals - dont ceux dédiés à la musique, largement majoritaires dans le paysage hexagonal - ont une image d'ouverture, de simplicité et de convivialité. Il y a ensuite une explication économique : à partir du milieu des années 2000, les revenus tirés de l'économie de l'enregistrement s'effondrent et ceux potentiellement tirés du spectacle vivant augmentent. Avant on faisait une tournée pour vendre un disque, aujourd'hui, on fait un disque pour amorcer une tournée. Les artistes ont donc besoin de scènes. Enfin il y a une cause anthropologique : le rapport à la culture s'est modifié, avec une baisse d'influence des formes classiques de transmission des goûts musicaux et une recherche de convivialité, de partage, qu'incarnent justement les festivals.

Le festival rassemble des individus en un même lieu. N'est-ce-pas un antidote à la numérisation de notre environnement ?

Les années 2000, qui ont marqué l'essor des festivals, ont aussi consacré le crépuscule de certaines pratiques collectives, par exemple le déclin du syndicalisme. Or, l'individualisation que nous inflige le monde contemporain appelle a contrario une dimension collective, à laquelle les festivals, de la même manière que les rencontres sportives, participent. On peut même dire de la pratique festivalière qu'elle est une pratique heureuse dans une société plutôt morose. (...)

Economiquement florissant, le secteur pourrait-il être « mangé » par quelques acteurs dominants ?

La majeure partie des festivals sont aujourd'hui gérés par des associations. Mais les grands acteurs du monde musical s'y intéressent de plus en plus. Ce n'est pas tant le taux de rentabilité — assez faible — qui les attire que la possibilité de capter un maillon de la chaîne du secteur musical. Les festivals accueillent des artistes, certes, mais ils génèrent aussi de la donnée, qui sera ensuite affinée par des algorithmes mis au point par ces grandes entreprises. Un festival, c'est également la possibilité de toucher des gens dans un contexte heureux. Et les spécialistes savent que ces moments sont les plus propices à l'acte d'achat. C'est pour ça que ces groupes investissent aujourd'hui dans ce secteur, même s'il est économiquement « médiocre ». (...)

Est-ce une menace pour les festivals tels que nous les connaissons ?

L'écosystème festivalier s'est bâti sur une économie mixte qui associe de petites entreprises intermédiaires, des subventions, du bénévolat et la défense de causes musicale, territoriale ou sociale. Certes, des affaires sont faites, mais les bénéfices sont réinjectés dans l'intérêt général, puisque c'est la logique associative. Que demain ces structures-là soient obligées de devenir des entreprises à statut commercial, cela remet en question l'écosystème. Et le fait que les acteurs de l'industrie musicale contrôlent à terme les « sous-secteurs » musicaux, de la gestion des artistes aux produits dérivés en passant par l'organisation de festivals, c'est un danger pour la diversité culturelle comme pour l'écosystème particulier des festivals.

Cela constitue donc aussi un risque pour les économies locales ?

Les dépenses liées à ces rendez-vous festifs bénéficient de plus en plus aux territoires qui les accueillent. C'est d'ailleurs une dimension très souvent abordée par les organisateurs dans leurs discussions avec les élus locaux, puisque ces événements jouent parfois un rôle économique non négligeable. Or, si les festivals deviennent la propriété de grands groupes, on assistera, pour des questions d'économie d'échelle, à une délocalisation d'une partie de ces dépenses (...).